

Enquête publique suivant l'arrêté AG2543 de la CABBALR

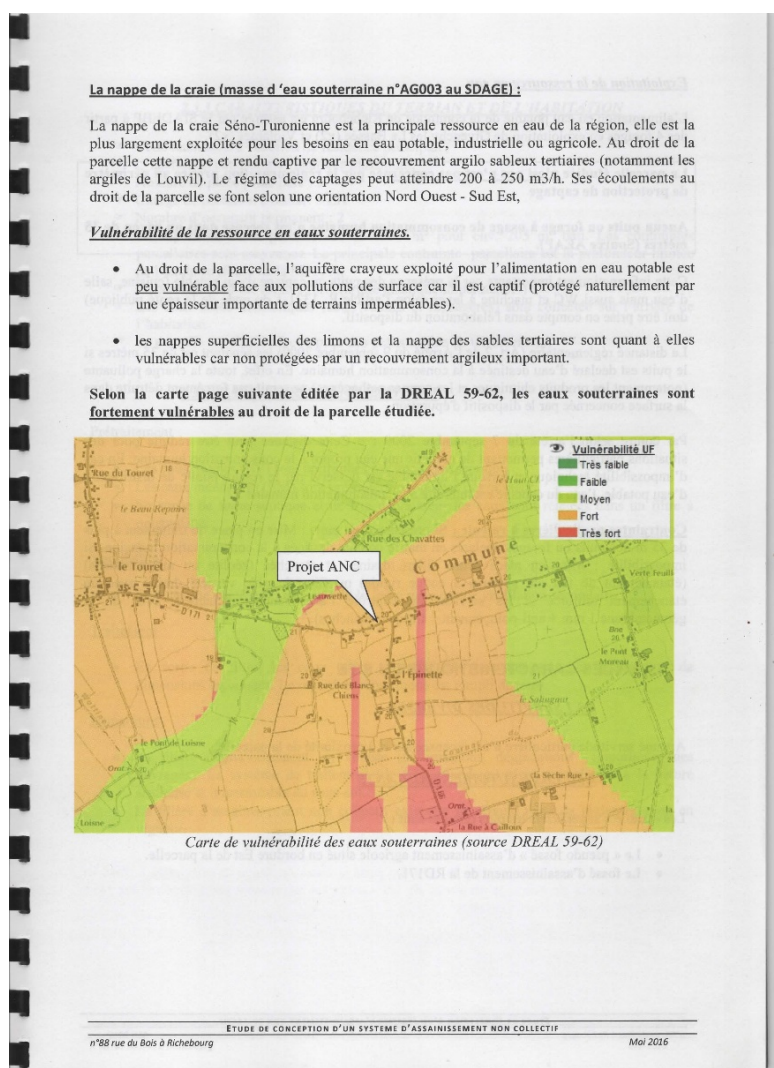
Complément aux objections présentées le 15/09/2025

Philippe THOMAS 87 rue du Bois 62136 RICHEBOURG

J'apporte ici de nouveaux éléments contre le projet de déchetterie au 69 rue du Bois à Richebourg.

Le premier point concerne la vulnérabilité des eaux souterraines.

Une voisine m'a communiqué le dossier d'expertise qu'elle a dû demander, à ses frais, pour le traitement de ses eaux usées en assainissement non collectif. En voici une page :



Le deuxième point que je souhaite apporter, ce sont des commentaires à un article paru dans la Voix du Nord le 23/09/2025 (ou 24/09/2025 pour la version papier)

Intitulé "La future déchetterie de Cuinchy en bonne voie de concrétisation" cet article parle aussi du projet pour Richebourg et apporte un éclairage intéressant :

<https://www.lavoixdunord.fr/1627875/article/2025-09-23/la-future-dechetterie-de-cuinchy-en-bonne-voie-de-concretisation>

On peut lire : "Cela se traduira par [...] la fermeture de l'un d'entre eux (un site de déchetterie), à Haisnes (inadapté, **trop proche d'habitations** quoiqu'excentré), et son remplacement par deux autres: Cuinchy, donc, mais aussi Richebourg." et plus loin : "Le « zéro artificialisation nette » – ZAN – est le leitmotiv (obligé) de l'agglo. La facilité d'accès couplée **à l'éloignement par rapport aux habitations** en est une autre." Ainsi la distance aux habitations apparaît comme un souci majeur ... sauf à Richebourg, où, rappelons-le, la première habitation est à environ 10 m.

Autre point : "**Préserver les terres agricoles** : Le « zéro artificialisation nette » – ZAN – est le leitmotiv (obligé) de l'agglo." Pas à Richebourg, où le projet s'installe sur une FERME. Le gros argument de la CABBALR sur ce sujet est qu'il s'agit d'une friche, non cultivée depuis plusieurs années. Forcément, Aimé COURCOL, l'ancien propriétaire, malade, avait cessé de cultiver quelques temps avant son décès en février 2021, puis la recherche de ses héritiers a également duré avant l'achat par l'Agglo, fin 2023, et depuis, cette dernière se contente de faucher. Cependant c'est bel et bien une terre riche qui était cultivée en maraîchage auparavant. Il est d'ailleurs scandaleux que la Chambre d'Agriculture ne formule que des regrets pour le bâtiment et ne s'inquiète que d'éventuels envois de déchets sur les terres agricoles voisines. ([voir dans le dossier d'enquête](#)). Et qu'a fait la SAFER ?

Encore : "L'endroit choisi à Cuinchy [...] dispose d'équipements pouvant être réutilisés : [...] et un bassin de rétention de 350 m² (obligatoire afin d'éviter le ruissellement et l'**infiltration de polluants**)". Que peut un bassin de rétention à Richebourg dans une zone où le risque de remontée de nappe est existant ([voir le site officiel georisques](#)), contrairement à ce qu'affirme la CABBALR dans le dossier d'enquête ([voir ce document](#), p. 18), alors que les eaux souterraines sont fortement vulnérables.

Plus loin : "Il faudra créer de nouveaux accès depuis l'ex-Nationale (avec des feux tricolores intelligents), des voies de circulation plus longues par rapport aux déchetteries existantes afin d'éviter les files, **voire le blocage du très fréquenté axe départemental**". Cette éventualité de blocage existe aussi à notre avis sur la très fréquentée D171. Aucune étude n'est présentée dans le dossier d'enquête sur la circulation actuelle et anticipée. Est-ce que le terrain serait suffisant pour y faire des voies de circulation assez longues pour absorber le flux ?

Le troisième point concerne deux sujets récurrents dans la presse, mais qui n'apparaissent pas dans le dossier d'enquête et par conséquent dans ma première intervention où je reprends point par point ce dossier. Il s'agit **des dépôts sauvages et des vols de métaux ou d'électronique**, provoquant nuisances supplémentaires et insécurité pour les riverains directs.

Conclusion :

Sur le sujet de l'étude des sols, comme sur d'autres déjà mentionnés dans la première intervention, l'étude de la flore, de la faune, du bruit, de la circulation, aucune expertise n'a été faite, ce qui est vraiment inconcevable.

En ajoutant le problème de l'insécurité aux précédents arguments, **je renouvelle la demande de retrait pur et simple de ce projet de modification du PLUi, au nom du Collectif « Non au projet de déchetterie à Richebourg »**,